

Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale
(DGDCT)
Département du Développement Urbain (DDU)
Direction Territoriale d'Aménagement (DTA) Nantes-Est
Affaire suivie par Luc VISSUZAINÉ
Tél. +33 (0)2 40 99 32 18

DREAL des Pays de la Loire
Service Connaissance des Territoires
et Evaluation
5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 NANTES Cedex 2

A l'attention de Monsieur RINCE

Vos réf. : F05215P0015 – G2015-1372

Nos réf. : NM-2015-03-0916

Pièce(s) jointe(s) : Etude de peuplements – ONF ; carte des
boisements replantés

Objet : Projet Urbain du Champ de Manœuvre – Demande
d'examen au cas par cas – Pièces complémentaires

Nantes, le **17 MARS 2015**

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande concernant le projet de défrichement de 8,8ha sur le site du Champ de Manœuvre à Nantes, référencé F 05215 P0015 – G2015-1372, je vous prie de bien vouloir trouver en pièces jointes :

- L'étude des peuplements réalisée en mars 2015 par l'Office National des Forêts,
- La cartographie des mesures de compensation envisagées sur le site.

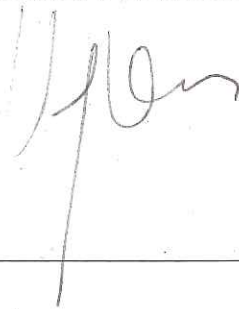
Comme précisé dans la demande au cas par cas, 32 130m² de surfaces boisées vont être replantées sur tout le site du Champ de Manœuvre dont 14 940m² valent compensation au sens de l'autorisation de défrichement (bois de plus de 20m de profondeur avec densité supérieure à 1 000 plants / ha) :

- 11 400m² au nord de la prison
- 3 540m² au sud de la prison

Le reste de la surface défrichée fera l'objet de l'acquittement d'une indemnité versée au Fond Stratégique de la Forêt et du Bois.

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments complémentaires, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Luc VISSUZAINÉ
Directeur DTA Nantes Est



Copie pour information : E. Duret, NMA